



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DELIBERATION CA – 2025-06-24 /08

Relative à l'approbation d'une fin de concession de logement et d'une nouvelle concession de logement

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'Etat ;

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du Crous de Limoges pour la séance du 24 juin 2025 ;

Point de l'ordre du jour :

5 Approbation d'une fin de concession de logement

Entendu l'exposé de Monsieur le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation et du Directeur Général ;

Vu les remarques des administrateurs consignées au procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2025 ;

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur la fin de concession du logement de type T3 comportant 1 séjour, 1 cuisine, 3 chambres, 1 salle de bains, 1 WC, d'une superficie de 103.96 m² situé 39 A rue Camille Guérin 87000 Limoges, n° 243845/U par nécessité absolue de service de Madame Isabelle Goux.

Article 2 : Le Conseil d'Administration se prononce sur la nouvelle concession du logement de type T3 comportant 1 séjour, 1 cuisine, 3 chambres, 1 salle de bains, 1 WC, d'une superficie de 103.96 m2 situé 39 A rue Camille Guérin 87000 Limoges, n° 243845/U par nécessité absolue de service au profit de Monsieur Ali Mohamed Fayd.

Nombre de membres participant à la délibération : 19

Abstentions : 0

Pour : 19

Contre : 0

Fait, à Limoges, le 24 juin 2025

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation


Emmanuel Roux